

2. La valorisation du bitume



Crédits photo : Nantet®

Quels déchets de bitume (sans goudron) bénéficient d'une filière de valorisation ?

Aujourd'hui, seul un produit composé de bitume se valorise : les membranes d'étanchéité toiture.

Les déchets de membranes d'étanchéité bitumineuses sont répertoriés sous le code déchet 170302.

Comment valorise-t-on les membranes d'étanchéité bitumineuses ?

Actuellement, un seul mode de valorisation des membranes d'étanchéité bitumineuses existe :

- la valorisation en CSR* : les membranes sont broyées et transformées en Combustible Solide de Récupération pour alimenter les cimenteries en énergie.

**CSR : Combustible Solide de Récupération. Il s'agit d'un déchet non dangereux solide, composé à partir de déchets triés qui n'ont pas pu faire l'objet d'une valorisation matière, et préparé pour être utilisé comme combustible.*

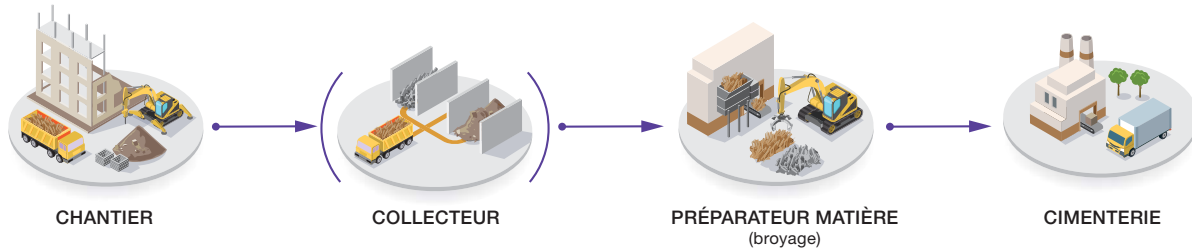
Quels sont les acteurs français de la filière de valorisation des membranes d'étanchéité bitumineuses et où se situent-ils ?



Cette cartographie ne représente pas les points de collecte de déchets mais les acteurs constituant les différentes étapes de la chaîne de valorisation du déchet. Retrouvez les points de collecte dans la partie « Pour aller plus loin ».

De quelle manière la filière est-elle organisée ?

Schéma d'organisation de la filière de valorisation des membranes d'étanchéité bitumineuses :



Quelles sont les conditions d'acceptation des déchets de membranes d'étanchéité bitumineuses ?

Ce cahier des charges est donné à titre indicatif. Les conditions d'acceptation peuvent varier selon les collecteurs. Il est donc fortement recommandé de contacter le collecteur pour s'assurer des conditions d'acceptation.

Déchets acceptés	Déchets refusés
Membranes issues de chutes de pose ou de déconstruction : <ul style="list-style-type: none"> ■ membranes nues dont la protection lourde (gravillon, terres) a été retirée ; ■ membranes auto-protégées ; ■ mélange de membranes nues et auto-protégées. 	Membranes synthétiques : <ul style="list-style-type: none"> ■ PVC souple ; ■ élastomères thermoplastiques (TPO, FPO ou TPE), films plastiques d'aspect fini similaire au PVC ; ■ élastomère à base de caoutchouc (EPDM).
Avec présence de <ul style="list-style-type: none"> ■ morceaux d'isolants (laine minérale, polyuréthane) inférieure à 5 % ; ■ surfacage en aluminium en très faible proportion. 	Membranes bitumineuses sous enrobé routier.
A noter : les déchets refusés dans cette filière peuvent faire l'objet d'une autre filière de valorisation.	
Conditionnement	
Benne ou contenant dédié.	

Pour aller plus loin

La collecte

Les points de collecte des déchets de membranes d'étanchéité bitumineuses :

- Le site déchets de chantier de la Fédération Française du Bâtiment
www.dechets-chantier.ffbatiment.fr

Les acteurs du recyclage

Les préparateurs matières des déchets de membranes d'étanchéité bitumineuses :

- Le site de SERFIM Recyclage
www.serfim.com